



## **Union Syndicale retraité(e)s CGT Savoie**

Chères et chers camarades,

L'Union Syndicale des retraité.es de Savoie et l'Institut d'Histoire Sociale de Savoie vous invitent à célébrer :



### **Les 80 ans du Conseil National de la Résistance**

*sur la terre qui a vu naître Ambroise Croizat le bâtisseur de la Sécurité Sociale.*

### **Le 22 mai 2024 à La Léchère**

*L'histoire ne se reproduit jamais deux fois de la même façon, nous le savons.  
Cela ne signifie pas qu'elle n'a rien à nous dire pour aujourd'hui.*

Au contraire, elle est source de réflexions et d'expériences indispensables à toutes celles et tous ceux qui veulent intervenir et agir pour faire évoluer, changer, voire transformer la société.

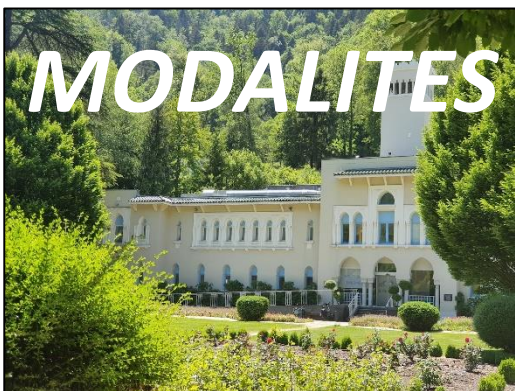
Pour rappel : le 22 mai 2024 est à quelques jours du 27 mai 1943 date de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil National de la Résistance.

Neuf mois et six versions différentes auront été nécessaires pour parvenir au vote unanime du Conseil National de la Résistance. Ce CNR regroupait les forces représentant la Résistance, des partis politiques et deux organisations syndicales : la CGT réunifiée en 1943 et la CFTC. Le projet politique « Les Jours Heureux » a vu le jour en mars 1944.

**Cette journée, rappel historique de ce que nos prédécesseurs ont su imaginer et mettre en place pour le bien commun malgré leurs divergences, nous la voulons tournée vers l'avenir et porteuse d'espoir.**

Programme succinct de la journée :

- 10h00 ACCUEIL
- 10h30 TABLE RONDE sur la conquête du 100% sécurité sociale
- Apéro Savoyard
- 12h30/13h00 buffet champêtre et fraternel
- 14h30 dépôt d'une gerbe à la stèle d'Ambroise Croizat à La Léchère



*La journée est organisée avec l'aide des militants du territoire.*



**TRANSPORTS**

Les transports sont organisés par les sections syndicales. En fonction du nombre d'inscriptions, chaque syndicat verra à organiser, soit un transport collectif, soit une formule de covoiturage. A privilégier le regroupement entre section syndicale ou l'option la plus mutualisée.

**INSCRIPTIONS**

Inscription directe auprès de votre section syndicale.  
**Frais d'inscription : 15 € par personne**  
Règlement directement auprès de votre section.  
Cette participation de 15 €uros se veut modique. Elle ne doit pas constituer une entrave à l'envie de participer. Nous souhaitons que les sections syndicales regardent une mutualisation potentielle en fonction des difficultés financières de leurs adhérents

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

**BON D'INSCRIPTION**

**Syndicat ou Section :** .....  
**Responsable :** .....  
**Téléphone :** .....  
**Ci-joint chèque de : 15€ X ..... = .....€ à l'ordre de USR-CGT**



**Date limite d'inscription : 10 mai 2024**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★